

## Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Année 2021

En 2021, 91 600 enseignants sont en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur. Parmi eux, 55 300 appartiennent aux corps des enseignants-chercheurs titulaires (y compris les corps à statuts spécifiques et les hospitalo-universitaires), 12 900 sont des enseignants du second degré et 23 400 sont des enseignants contractuels (hors chargés d'enseignement vacataires, agents temporaires vacataires et enseignants invités). Entre 2020 et 2021, l'effectif total des enseignants du supérieur a progressé de 1 %. Parmi les enseignants-chercheurs titulaires, 45 % des maîtres de conférences et 28 % des professeurs des universités sont des femmes.

Falilath Adedokun  
Jérôme Tourbeaux  
DGRH A1-1

Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur se répartissent en trois grandes catégories : les enseignants-chercheurs titulaires (60 %), les enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (14 %) et les enseignants contractuels (26 %) (figures 1 et 2).

Les enseignants-chercheurs titulaires (y compris les corps à statuts spécifiques et les hospitalo-universitaires) se composent pour un tiers de professeurs des universités (PR) et pour deux tiers de maîtres de conférences (MCF).

La catégorie des enseignants contractuels réunit les doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement (28 %), les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (21 %), les contractuels des disciplines hospitalo-universitaires (19 %), les enseignants associés (12 %), les contractuels LRU (10 %), les professeurs con-

tractuels sur emplois vacants du second degré (7 %), ainsi que les lecteurs et les maîtres de langues (4 %).

**Les effectifs des enseignants du supérieur se stabilisent depuis une dizaine d'années**

L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 5 % au cours des vingt dernières années, variant de 87 430 en 2001 à 91 580 en 2021. Les effectifs des enseignants contractuels ont augmenté de 9 %, ceux des PR de 8 % et ceux des MCF de 4 %. En revanche, les effectifs des enseignants du second degré ont diminué de 4 %.

Les effectifs des enseignants du supérieur se sont cependant stabilisés de 2011 à 2021 (- 0,2 %), ceux des MCF et des enseignants du second degré ayant diminué



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction générale  
des ressources humaines (DGRH) :

72, rue Regnault  
75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

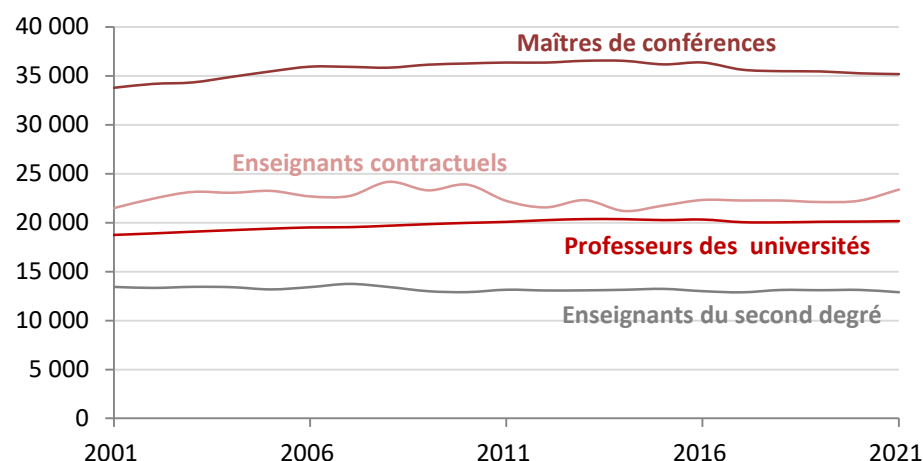
Vincent Soetemont

Rédacteur en chef :

Jérôme Tourbeaux

e-ISSN 2740-8787

### ① Évolution de l'effectif des personnels de l'enseignement supérieur depuis 2001



Sources : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels

## ② Enseignants en activité dans l'enseignement supérieur en 2021

Fonctions	Professeurs des universités titulaires (et stagiaires)	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires)	Enseignants du second degré	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement (1)	Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (2)	Enseignants associés	Lecteurs et maîtres de langue	Professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré	Contractuels LRU	Chefs de clinique, AHU, PHU (3)	Total
Groupe de disciplines CNU											
Groupe 1 : Droit et Science politique	1 364	2 455		461	754	277		48	116		5 475
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	1 070	2 831	1 829	267	474	573		237	284		7 565
<b>Sous-total : Droit-Economie-Gestion</b>	<b>2 434</b>	<b>5 286</b>	<b>1 829</b>	<b>728</b>	<b>1 228</b>	<b>850</b>		<b>285</b>	<b>400</b>		<b>13 040</b>
Groupe 3 : Langues et Littératures	1 534	3 967	4 158	344	565	79	898	459	446		12 450
Groupe 4 : Sciences humaines	2 098	4 416	841	692	779	413		125	203		9 567
Groupe 12 : Interdisciplinaire	589	1 891	1 782	166	260	305	6	147	129		5 275
Théologie	27	21		1	2				2		53
<b>Sous-total : Lettres-Sciences humaines</b>	<b>4 248</b>	<b>10 295</b>	<b>6 781</b>	<b>1 203</b>	<b>1 606</b>	<b>797</b>	<b>904</b>	<b>731</b>	<b>780</b>		<b>27 345</b>
Groupe 5 : Mathématiques et Informatique	2 096	4 308	1 087	785	507	140		89	127		9 139
Groupe 6 : Physique	928	1 387	613	247	56	10		20	23		3 284
Groupe 7 : Chimie	1 057	2 024	162	426	91	21		10	46		3 837
Groupe 8 : Sciences de la terre	441	835		215	74	17		2	27		1 611
Groupe 9 : Sciences de l'ingénieur	2 298	4 526	1 817	650	368	195		102	189		10 145
Groupe 10 : Biologie et Biochimie	1 248	3 139	415	616	235	56		25	46		5 780
<b>Sous-total : Sciences-Techniques</b>	<b>8 068</b>	<b>16 219</b>	<b>4 094</b>	<b>2 939</b>	<b>1 331</b>	<b>439</b>		<b>248</b>	<b>458</b>		<b>33 796</b>
Pharmacie	561	1 139		78	61	81		9	15	77	2 021
Médecine	4 115	1 428				342				3 924	9 809
Odontologie	156	331				40				413	940
Autres sections de santé	4	9				6		20	5		44
<b>Sous-total : Santé</b>	<b>4 836</b>	<b>2 907</b>		<b>78</b>	<b>61</b>	<b>469</b>		<b>29</b>	<b>20</b>	<b>4 414</b>	<b>12 814</b>
Corps spécifiques affectés dans des grands établissements (hors CNU)	558	479									1 037
Non renseigné			172	1 680	572	180	19	265	664		3 552
<b>Total</b>	<b>20 144</b>	<b>35 186</b>	<b>12 876</b>	<b>6 628</b>	<b>4 798</b>	<b>2 735</b>	<b>923</b>	<b>1 558</b>	<b>2 322</b>	<b>4 414</b>	<b>91 584</b>

Sources : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels

(1) 10 848 doctorants contractuels n'ont pas d'activité d'enseignement sur un total de 17 476 doctorants contractuels. Depuis 2016, ils peuvent toutefois, sous conditions, cumuler des activités d'enseignement hors contrat doctoral.

(2) 3 807 ATER sont à temps plein et 991 à temps partiel, ce qui correspond à 4 303 équivalents temps plein.

(3) AHU : Assistants hospitalo-universitaires ; PHU : Praticiens hospitalo-universitaires.

(respectivement - 3 % et - 2 %), tandis que ceux des enseignants contractuels et des PR ont augmenté (+ 5 % et + 0,4 %).

Entre 2020 et 2021, l'effectif total des enseignants du supérieur a progressé de 1 %.

### Les enseignants-chercheurs relevant des Sciences-Techniques sont les plus nombreux

Varié peu dans le temps, les effectifs des enseignants-chercheurs titulaires – MCF et PR – selon leur appartenance disciplinaire se répartissent pour près de la moitié d'entre eux (45 %) dans la grande discipline des Sciences-Techniques, 27 % en Lettres-Sciences humaines et 14 % en Droit-Economie-Gestion et en Santé.

Les effectifs en Droit-Economie-Gestion sont cependant les seuls à avoir augmenté au cours des dix dernières années (+ 3 % entre 2011 et 2021), ceux

des Sciences-Techniques (- 2 %), des Lettres-Sciences humaines (- 3 %) et de la Santé (- 4 %) ayant diminué.

Au sein des Sciences-Techniques, 28 % des effectifs relèvent du groupe disciplinaire des Sciences de l'ingénieur, 26 % des Mathématiques-informatique, 18 % de la Biologie-biochimie, 13 % de la Chimie, 9 % de la Physique et 5 % des Sciences de la terre (*figure 3*).

La grande discipline des Lettres-Sciences humaines se compose pour l'essentiel d'enseignants-chercheurs titulaires qui relèvent des Sciences humaines (45 %) et des Langues-littératures (38 %), puis du groupe Interdisciplinaire (17 %).

Les effectifs de la grande discipline du Droit-Economie-Gestion se répartissent pour moitié entre le Droit-science politique et les Sciences économiques-gestion.

Parmi les sous-groupes disciplinaires, l'effectif du groupe Interdisciplinaire – qui comprend notamment les Sciences et techniques des activités physiques et

sportives (STAPS) – est celui qui a augmenté le plus rapidement (+ 6 % entre 2011 et 2021), suivi de ceux des Sciences économiques-gestion et du Droit et Science politique (+ 3 %) et des Sciences humaines (+ 2 %). En revanche, les effectifs des Langues et littératures (- 11 %), de la Physique et de la Chimie (- 5 % chacun), des Sciences de la terre (- 3 %) et des Mathématiques-informatique (- 2 %) ont diminué sur cette même période.

### Les enseignants-chercheurs dont le statut est spécifique

Parmi les 55 330 enseignants-chercheurs titulaires, 1 037 (soit 2 %) appartiennent à des corps à statuts particuliers. Ces statuts répondent à des missions particulières (conservation et mise en valeur du patrimoine par exemple) et/ou sont spécifiques à certains établissements.

Assimilés aux corps des universitaires –

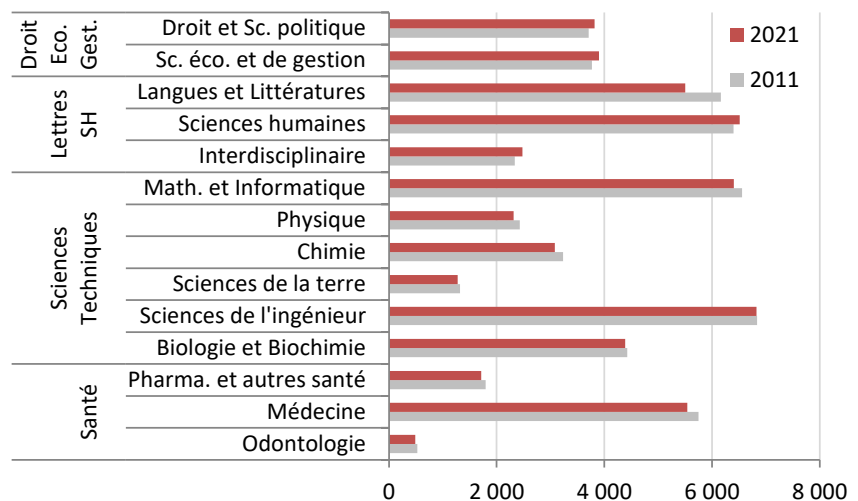
dont les statuts sont définis par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 – les corps à statuts spécifiques comptent en 2021 :

- 105 astronomes et 117 astronomes adjoints ;
- 43 physiciens et 74 physiciens adjoints ;
- 113 directeurs d'études et 56 MCF de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) ;
- 140 directeurs d'études et 92 MCF de l'École pratique des hautes études, de l'École nationale des chartes et de l'École française d'Extrême Orient ;
- 73 professeurs et 140 MCF du Muséum national d'Histoire naturelle ;
- 55 professeurs du Conservatoire national des arts et métiers ;
- 24 professeurs et 3 sous-directeurs de laboratoire du Collège de France ;
- 2 professeurs de l'École centrale des arts et manufactures.

### Les enseignants-chercheurs sont principalement en fonction dans les universités

La plupart (92 %) des enseignants-chercheurs en fonction sont affectés dans les universités et les universités de technologie. Les 8 % restants sont affectés dans les écoles d'ingénieurs et les autres établissements (écoles normales supérieures, instituts d'études politiques, grands établissements, etc.). À cette population, s'ajoutent 2 080 enseignants-chercheurs (soit 4 % de la totalité des enseignants-chercheurs) qui ne sont pas en fonction dans des établissements relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : ils sont pour moitié en position

### ③ Effectifs d'enseignants-chercheurs titulaires par groupe de disciplines CNU



Sources : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO  
Champ : Enseignants-chercheurs hors corps spécifiques.

de détachement et pour moitié en congé ou en disponibilité.

### La dynamique de recrutement des enseignants-chercheurs assure leur renouvellement

En 2021, 1 810 enseignants-chercheurs, MCF et PR (hors corps spécifiques), ont été recrutés alors que 1 090 ont pris leur retraite (figure 4).

Cependant, le recrutement de la plupart des PR s'effectuant parmi les MCF, ces derniers ne sortent donc pas de la population des enseignants-chercheurs tout en étant comptabilisés comme nouvellement recrutés. D'autres modes de sortie de la population des enseignants-chercheurs existent par ailleurs (décès, démission...).

Au final, on observe un peu plus de 1 recrutement pour 1 départ en retraite d'enseignant-chercheur.

### L'âge moyen et l'âge au recrutement des enseignants-chercheurs varient selon les disciplines

Les MCF ont en moyenne 47 ans (révolus), avec peu de variation d'une discipline à l'autre (figure 5). Les MCF relevant des Lettres-Sciences humaines sont cependant un peu plus âgés (48 ans), à cause de recrutements plus tardifs en moyenne que dans les autres disciplines (37 ans contre 35 ans en moyenne).

Les PR sont plus âgés en Lettres-Sciences humaines (56 ans) et en Santé (55 ans), qu'en Sciences-Techniques (54 ans) et, surtout, qu'en Droit-Economie-Gestion (51 ans).

Les PR relevant du Droit-Economie-Gestion sont en moyenne un peu plus jeunes que dans les autres grandes disciplines, car jusqu'en 2015, le concours d'agrégation du supérieur était le princi-

### ④ Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires recrutés, en activité et partant à la retraite en 2021

Grande discipline	Maîtres de conférences						Professeurs des universités					
	Recrutements (1)		En activité (2)		Départs en retraite (3)		Recrutements (1)		En activité (2)		Départs en retraite (3)	
	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes
Droit-Economie-Gestion	185	45%	5 286	51%	72	44%	36	39%	2 434	35%	47	17%
Lettres-Sciences humaines	376	61%	10 295	58%	191	52%	202	58%	4 248	43%	195	44%
Sciences-Techniques	357	31%	16 219	34%	158	31%	214	30%	8 068	20%	216	14%
Santé	227	41%	2 907	52%	44	34%	213	37%	4 836	25%	164	20%
<b>Total</b>	<b>1 145</b>	<b>45%</b>	<b>34 707</b>	<b>45%</b>	<b>465</b>	<b>42%</b>	<b>665</b>	<b>41%</b>	<b>19 586</b>	<b>28%</b>	<b>622</b>	<b>25%</b>

Sources : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - ANTEE/FIDIS

(1) Enseignants-chercheurs recrutés par concours au cours de l'année civile 2021 (hors article 46.3, agrégation, mutation et détachement).

(2) Enseignants-chercheurs en activité dans les établissements d'enseignement supérieur au 31/12/2021.

(3) Les départs à la retraite sont ceux qui ont été enregistrés au cours de l'année civile 2021.

Champ : Enseignants-chercheurs hors corps spécifiques.

pal moyen d'entrer dans le professorat dans cette discipline [1]. Le concours d'agrégation ne nécessitant pas d'habilitation à diriger des recherches (HDR), il permet en effet des recrutements relativement jeunes (moins de 40 ans en moyenne).

En revanche, l'âge de recrutement des PR en Droit-Economie-Gestion par la voie « normale » (c'est-à-dire par le 1° de l'article 46 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984), autorisée dans cette discipline depuis 2015, est de 44 ans. Cet âge est proche de celui observé dans les autres disciplines (45 ans), sauf en Lettres-Sciences humaines, où les recrutements sont plus tardifs (49 ans). Les PR relevant des Lettres-Sciences humaines sont en effet recrutés parmi des MCF en moyenne un peu plus âgés que dans les autres disciplines.

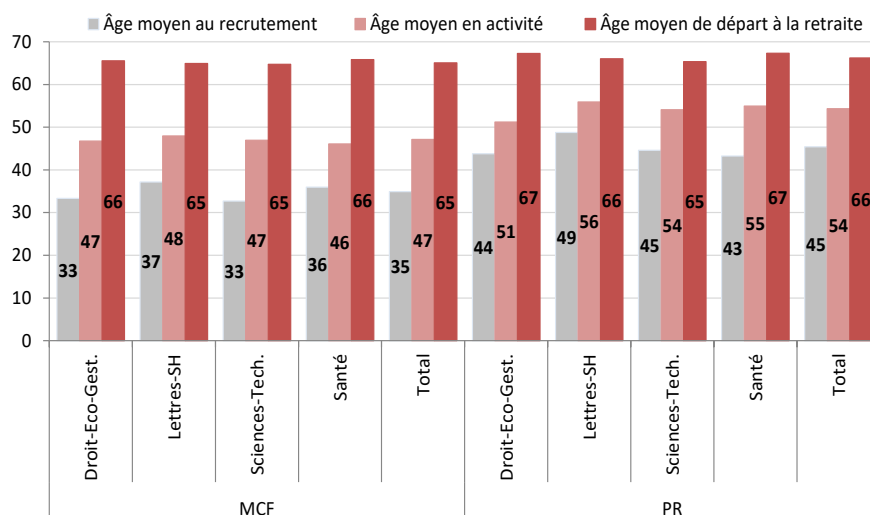
### Les femmes restent moins nombreuses que les hommes, bien que leur proportion augmente

En 2021, la population des enseignants-chercheurs est davantage composée d'hommes (61 %) que de femmes (39 %). La proportion de femmes est bien moins importante chez les PR (28 %) que parmi les MCF (45 %) (figure 4).

Même si cette proportion augmente au fil du temps (+ 5 points pour les MCF ces 15 dernières années et + 10 points pour les PR), le maintien des recrutements féminins en dessous de la barre des 50 % (45 % en 2021 pour les MCF et 41 % pour les PR) ne permettra pas d'atteindre à terme la parité entre les hommes et les femmes (figure 6).

Des écarts sexuels sont également observables au niveau des grandes disciplines : 58 % des MCF qui relèvent des Lettres-Sciences humaines sont des femmes, contre 52 % en Santé, 51 % en Droit-Economie-Gestion et 34 % en Sciences-Techniques. Dans le corps des PR, la part des femmes est moindre : 43 % en Lettres-Sciences humaines, 35 % en Droit-Economie-Gestion, 25 % en Santé, et 20 % en Sciences-Techniques. Les écarts entre le corps des PR et celui des MCF s'expliquent principalement par le fait que les femmes MCF soutiennent moins souvent l'HDR que les hommes et

## 5 Âges moyens des enseignants-chercheurs titulaires recrutés<sup>(1)</sup>, en activité et partant à la retraite en 2021



Sources : DGRH A1-1 / RHSUPINFO - ANTEE/FIDIS

(1) Recrutements par concours (hors article 46.3, agrégation, mutation et détachement).

Champ : Enseignants-chercheurs hors corps spécifiques.

candidatent relativement moins aux fonctions de PR), ils sont en revanche un peu plus prononcés entre les disciplines

Ces différences trouvent leur origine avant l'entrée dans le monde professionnel universitaire : dès le doctorat, la proportion de femmes diffère sensiblement selon les disciplines [2].

### Un peu moins d'un enseignant-chercheur sur dix est de nationalité étrangère

Parmi les enseignants-chercheurs titulaires, 8 % sont étrangers. Si les écarts de la proportion d'étrangers entre les corps sont tenus (8 % de MCF, contre

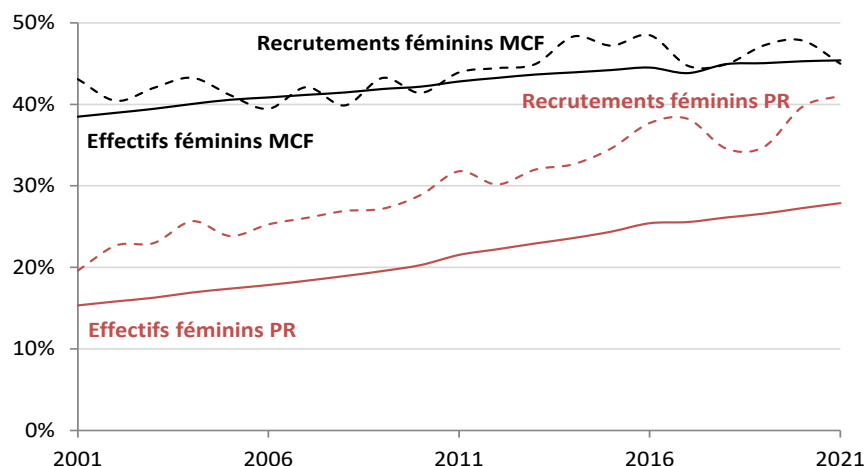
7 % de PR), ils sont en revanche un peu plus prononcés entre les disciplines

(figure 7).

Alors que près d'un enseignant-chercheur sur dix est étranger en Lettres-Sciences humaines et en Sciences-Techniques (9 %), ils ne sont que 5 % en Droit-Economie-Gestion et 3 % en Santé. Par ailleurs, parmi les 1 037 enseignants relevant des corps spécifiques, 12 % sont étrangers.

Les deux tiers des enseignants-chercheurs de nationalité étrangère sont originaires de l'Union européenne et 16 % du continent africain.

## 6 Évolution de la part des effectifs et des recrutements féminins d'enseignants-chercheurs titulaires selon le corps depuis 2001



Sources : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - ANTEE/FIDIS

Champ : Enseignants-chercheurs hors corps spécifiques et hors article 46.3, agrégation, mutation et détachement.

## Les enseignants du second degré relèvent majoritairement des Lettres-Sciences humaines

Parmi les 12 880 enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur, 55 % appartiennent au corps des professeurs agrégés, 44 % à celui des professeurs certifiés et 1 % (soit 140 enseignants) à d'autres catégories telles que les conseillers principaux d'éducation ou les enseignants de statut particulier, comme ceux de l'ENSAM (École nationale supérieure des arts et métiers) (figure 8).

La répartition des enseignants du second degré affectés dans l'enseignement du supérieur entre professeurs certifiés et professeurs agrégés est stable. Ces derniers représentent un peu plus de 50 % des effectifs depuis le début des années 2000.

La plupart (93 %) des enseignants du second degré sont affectés dans les universités et les universités de technologie. Les 7 % restants sont affectés dans les écoles d'ingénieurs et les autres établissements (écoles normales supérieures, instituts d'études politiques, grands établissements, etc.).

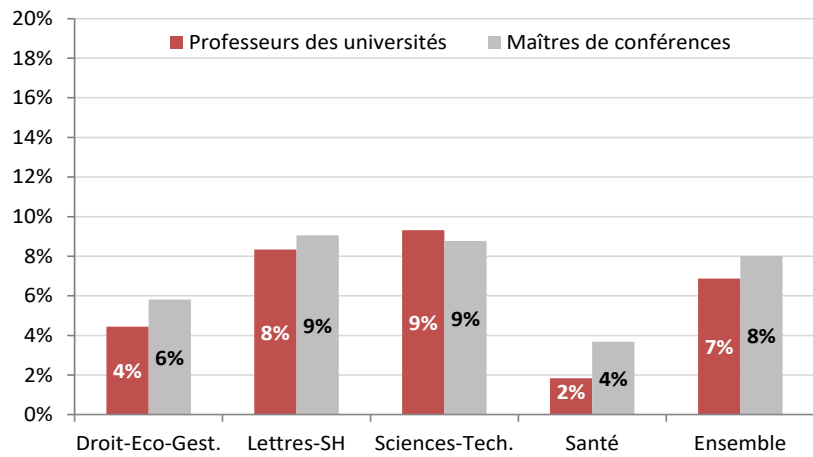
Un peu plus de la moitié des enseignants du second degré relèvent des Lettres-Sciences humaines, un tiers des Sciences-Tехiques et 14 % du Droit-Economie-Gestion.

Parmi les enseignants du second degré qui relèvent des Sciences-Tехiques, les trois quarts appartiennent au corps des professeurs agrégés, contre la moitié en Droit-Economie-Gestion et en Lettres-Sciences humaines.

## Les doctorants contractuels sont les enseignants contractuels les plus nombreux

Parmi les enseignants contractuels, la catégorie des doctorants contractuels qui effectuent un service d'enseignement est la plus importante, avec 28 % des effectifs en 2021 (figure 9). Le contrat de doctorant contractuel, créé en 2009, s'est progressivement substitué aux contrats d'allocation de recherche et de monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur, ce qui explique l'essor

## 7 Enseignants de nationalité étrangère en fonction dans l'enseignement supérieur en 2021



Source : DGRH A1-1 / RHSUPINFO

des doctorants contractuels parallèlement au déclin des moniteurs – puis à leur extinction – depuis 2010. Au fil du temps, le nombre relatif de doctorants contractuels enseignants – ou moniteurs – a augmenté (25 % en 2000), principalement au détriment des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), en particulier depuis le milieu des années 2000. En 2021, les ATER représentent 21 % des enseignants contractuels contre 32 % en 2004.

La part des enseignants associés tend également à diminuer lentement : ils ne représentent plus que 12 % des enseignants contractuels, contre 15 % au début des années 2000.

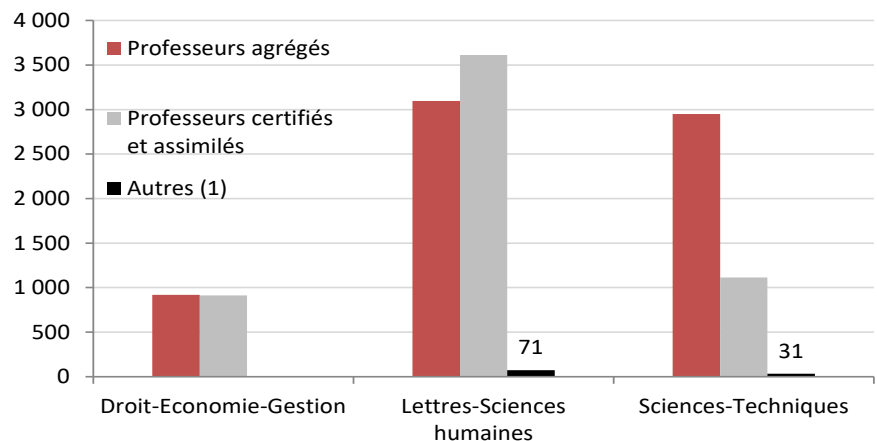
En revanche, les effectifs des enseignants contractuels des disciplines hospitalo-universitaires apparaissent plutôt

stables sur la période étudiée. Ils varient entre 18 % et 21 % selon les années.

Les catégories les moins nombreuses sont celles des contractuels LRU, des lecteurs et maîtres de langues, ainsi que des professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré. Relativement stables dans le temps, les lecteurs et maîtres de langues concentrent, selon les années, de 4 % à 5 % des enseignants contractuels. Les professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré augmentent depuis le milieu des années 2010, passant de 3 % des effectifs contractuels en 2014 à 7 % en 2021. En 2021, 2 320 contractuels LRU sont dénombrés (contre 1 000 en 2016), soit 10 % des enseignants contractuels.

Trois autres catégories d'enseignants contractuels participent également à

## 8 Enseignants du second degré en fonction dans l'enseignement supérieur en 2021



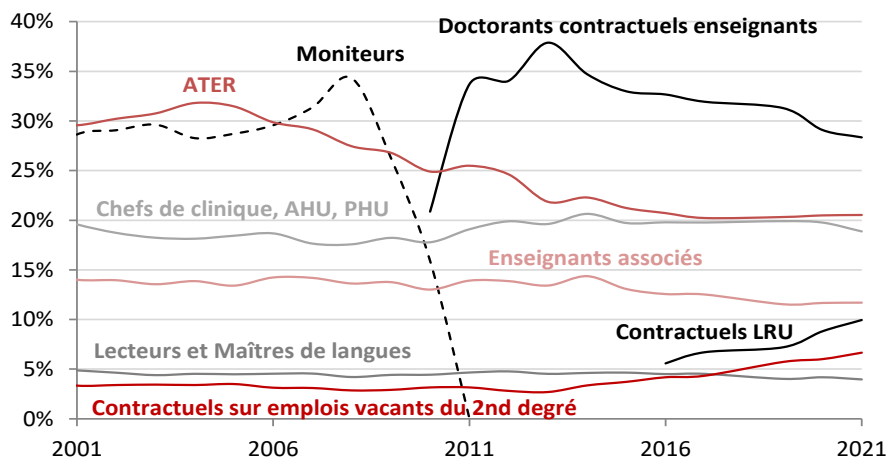
Source : DGRH A1-1 / RHSUPINFO

(1) Psychologues de l'Éducation Nationale, Conseillers principaux d'éducation, Professeurs de l'École nationale supérieure des Arts et Métiers (ENSAM)... La discipline est connue pour 102 enseignants du second degré appartenant à la catégorie « Autres » (sur 140). Au total, tous corps confondus et Autres, la discipline n'est pas renseignée pour 172 enseignants.

l'enseignement supérieur : les enseignants invités, les chargés d'enseignement vacataires et les agents temporaires vacataires. Les invités et les vacataires assurent généralement un nombre sensiblement réduit d'heures d'enseignement comparé aux autres catégories d'enseignants. Environ 480 enseignants invités et 140 000 enseignants vacataires (recensés dans 81 % des établissements qui ont communiqué ces données) ont été en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur. ■

[1] Beurenaut A.-S. et Tourbeaux J. (2018), « Étude sur le recrutement des professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion », MESRI, *Documents de travail de la DGRH*.

## 9 Répartition des enseignants contractuels en fonction dans l'enseignement supérieur selon le statut depuis 2001



Source : DGRH A1-1 / Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels

[2] Tourbeaux J. (2016), « Analyse quantitative de la parité entre les femmes et les hommes parmi les enseignants-chercheurs universitaires », MESRI, *Documents de travail de la DGRH*.

## Sources/Définitions/Méthodologie

- Les données statistiques portant sur les enseignants-chercheurs titulaires et les enseignants contractuels relevant de la santé (chefs de clinique ; AHU ; PHU) sont issues des fichiers de gestion de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). Le terme « enseignants-chercheurs » ne concerne ici que les PR et les MCF universitaires et hospitalo-universitaires, ainsi que les corps assimilés (sauf précision contraire).
- Les données statistiques portant sur les enseignants contractuels (hors santé) proviennent d'une enquête annuelle réalisée auprès des établissements. Les données relatives aux agents relevant de l'article L. 954-3 du code de l'éducation (dits « contractuels LRU ») — créés par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités — sont, depuis 2016, considérées comme suffisamment fiables pour être introduites dans la présente publication.
- Les données statistiques relatives aux enseignants titulaires qui figurent dans la présente note sont observées au 31/12/2021. Elles sont considérées comme représentatives de l'année 2021. Les enseignants contractuels sont recensés pour l'année universitaire 2020-2021.
- Le découpage disciplinaire est celui des sections du Conseil national des universités (CNU), y compris pour les enseignants du second degré auxquels est attribuée la section CNU correspondant à leur spécialité disciplinaire.
- Certains personnels ne sont pas évoqués dans cette note : ceux des établissements qui ne relèvent pas du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que ceux qui exercent leurs fonctions dans des établissements du second degré concourant à l'enseignement supérieur (classes préparatoires aux grandes écoles...).
- Certains indicateurs de la présente note diffèrent de ceux de la fiche n°4 de L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France (publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR). Par exemple, les périmètres des enseignants contractuels des deux publications ne correspondent pas exactement, celui de la fiche n°4 incluant notamment les invités. Les données relatives au recrutement diffèrent également de celles présentées dans la Note de la DGRH consacrée à ce thème, cette dernière n'incluant pas les données de la Santé, contrairement à la présente note.

## En savoir plus

Beurenaut A.-S. et Valleur-Bousset G. (2022), « La campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités - Session 2021 », MESR, *Note de la DGRH*, n° 7.

Beurenaut A.-S. (2022), « Les enseignants contractuels affectés dans l'enseignement supérieur - Année 2020-2021 », MESR, *Note de la DGRH*, n° 5.

Adedokun F., Thomas J. et Tourbeaux J. (2022), « Les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires en 2020 », MESR, *Note de la DGRH*, n° 4.

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>